



RCS : ST QUENTIN

Code greffe : 0202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST QUENTIN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 50045

Numéro SIREN : 477 573 224

Nom ou dénomination : A.V.S. RECYCLAGE DIFFUSION

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2017 sous le numéro de dépôt 2375

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-QUENTIN

Palais de Justice
BP 645-3
02322 Saint-Quentin Cedex

PYXIA
17 rue de Villeneuve
02200 Soissons

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : A.V.S. RECYCLAGE DIFFUSION

Numéro RCS : 477 573 224

Numéro Gestion : 2004B50045

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse 9 rue Eugène Boucher
: 02700 Barisis

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/12/2016

Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposé le : 25/07/2017

Sous le numéro : 2375

Délivré à Saint-Quentin le 26 juillet 2017

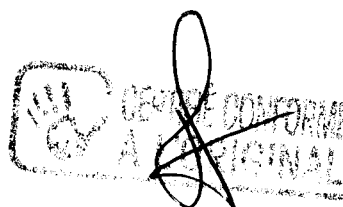
Le Greffier,

u

SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION

**Comptes
Annuels**

Du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016



ATTESTATION

Du 01/01/2016 au 31/12/2016



Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION**Pour l'exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016**

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan	1 101 128.41 €
- Chiffre d'affaires	6 697 292.59 €
- Résultat net comptable	35 598.87 €

Fait à Soissons,
Le 20/04/2017.

M. Wilfrid LANOISELLE,
Expert-comptable.

BILAN

Du 01/01/2016 au 31/12/2016



ACTIF	Valeurs au 31/12/16			Valeur au 31/12/15
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	821	821		
Autres immobilisations corporelles	87 526	19 992	67 534	26 826
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	60 704		60 704	64 599
TOTAL (I)	149 050	20 813	128 237	91 424
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	95 657		95 657	135 493
Avances et acomptes versés sur commandes	1 000		1 000	
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	644 977	20 877	624 100	506 898
Autres (3)	110 618		110 618	124 177
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	139 835		139 835	253 552
Charges constatées d'avance (3)	1 681		1 681	1 780
TOTAL (II)	993 768	20 877	972 891	1 021 900
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL(I + II + III + IV + V)	1 142 818	41 689	1 101 128	1 113 324

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Voir l'attestation de l'expert comptable

BILAN

Du 01/01/2016 au 31/12/2016



PASSIF	Valeur au 31/12/16	Valeur au 31/12/15
CAPITAUX PROPRES		
Capital		
dont versé : 7 600	7 600	7 600
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	760	760
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	262 979	341 470
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	35 599	16 509
SITUATION NETTE	306 937	366 339
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	306 937	366 339
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) Bis		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	728 086	655 441
Dettes fiscales et sociales	60 818	88 113
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	5 287	3 432
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	794 191	746 985
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	1 101 128	1 113 324
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		
	794 191	746 985

Voir l'attestation de l'expert comptable

COMPTE DE RESULTAT

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

	Du 01/01/16 Au 31/12/16	Du 01/01/15 Au 31/12/15	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	6 697 293	6 033 195	664 097	11
<i>dont à l'exportation :</i>				
Production vendue (biens et services)		1 930	-1 930	-100
<i>dont à l'exportation :</i>				
Montant net du chiffre d'affaires	6 697 293	6 035 125	662 168	11
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	364		364	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	4 184		4 184	
Autres produits	15	22	-7	-30
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	6 701 856	6 035 146	666 710	11
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	5 766 942	5 108 851	658 091	13
Variation de stocks	39 836	-969	40 805	
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	593 778	520 560	73 218	14
Impôts, taxes et versements assimilés	8 506	11 729	-3 223	-27
Salaires et traitements	164 156	248 227	-84 071	-34
Charges sociales	58 419	91 721	-33 301	-36
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	13 729	13 554	176	1
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	10 438	10 438		
Dotations aux provisions				
Autres charges	16	6	10	170
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	6 655 820	6 004 116	651 704	11
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	46 036	31 030	15 006	48
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Perte ou bénéfice transféré (IV)				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	1 115			
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Du 01/01/2016 au 31/12/2016



	Du 01/01/16 Au 31/12/16	Du 01/01/15 Au 31/12/15	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation (3)				
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo. (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur prov. et dépréciations et transf. de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de val.mob. de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)				
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	12 490	10 976	1 514	14
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mob. de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	12 490	10 976	1 514	14
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-12 490	-10 976	-1 514	-14
RÉSULTAT COURANT avt impôts (I-II+III-IV+V-VI)	33 546	20 055	13 491	67
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	1 115		1 115	
Sur opérations en capital	24 815		24 815	
Reprises sur prov., dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	25 930		25 930	
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	994	34	960	
Sur opérations en capital	13 224		13 224	
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	14 218	34	14 184	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	11 712	-34	11 746	
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôt sur les bénéfices (X)	9 659	3 512	6 147	175
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	6 727 786	6 035 146	692 640	11
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	6 692 187	6 018 638	673 549	11
Bénéfice ou Perte	35 599	16 509	19 090	116

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXE COMPTABLE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE			NA
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Cf. Liasse		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Cf. Liasse		
ETAT DES AMORTISSEMENTS	Cf. Liasse		
ETAT DES DÉPRÉCIATIONS	Cf. Liasse		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	Cf. Liasse		
CRÉDIT BAIL	Cf. Liasse		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			NA
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			NA
ACTIF CIRCULANT - ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	Cf. Liasse		
ENTREPRISES LIÉES			NA
<i>Identité de la société consolidante</i>			
<i>Situation fiscale latente et conditionnelle</i>			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	O		
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT			NA
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES			NA
ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS			NA
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	Cf. Liasse		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
LES ENGAGEMENTS			NA
<i>Engagements donnés</i>			
<i>Engagements reçus</i>			
<i>Engagements réciproques</i>			
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES			NA
LES EFFECTIFS			NA
CHIFFRE D'AFFAIRES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES CAPITAUX PROPRES			NA
COMMENTAIRE			NA

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

1110113 - SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION
COMPTES DE REGUL - ACTIF

Du 01/01/2016 au 31/12/2016



(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

CAPITAL SOCIAL

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	760.00	10.00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	760.00	10.00

1110113 - SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION
COMPTES DE REGUL - PASSIF

Du 01/01/2016 au 31/12/2016



(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	89 431
Dettes fiscales et sociales	11 138
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	100 569

Désignation de l'entreprise SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION

Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

1 ER EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTIA

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
				1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	KD		KE		KF
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI
	Constructions	Sur sol propre	[] Dont Composants L9		KJ		KK		KL
		Sur sol d'autrui	[] Dont Composants M1		KM		KN		KO
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[] Dont Composants M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	821	KT		KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	5 160	KW		KX
		Matériel de transport *			KY	63 114	KZ		LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	14 704	LC		LD
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ
	Avances et acomptes				LK		LL		LM
	TOTAL III				LN	83 799	LO		LP
									67 661
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T
	Autres participations				8U		8V		8W
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	64 599	1U		1V
	TOTAL IV				LQ	64 599	LR		LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	148 398	ØH		ØJ
									67 661
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				par virements de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
						3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	IN		CØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	IO		LV		IX
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		
	Autres immobili- sations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers			IU		MM		MN
		Matériel de transport			IV		MP	63 114	MQ
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA
	Avances et acomptes				NC		ND		NE
	TOTAL III				IY		NG	63 114	NH
									88 346
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7
	Autres participations				IØ		ØX		ØY
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	3 895	2F
	TOTAL IV				I3		NJ	3 895	NK
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	67 009	ØL
									149 050
									ØM

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice N clos le 31/12/2016

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSIONNéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Désignation de l'entreprise SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I									
TOTAL II									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	821	QA		QB		QC	821
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	4 390	QE	516	QF		QG	4 906
	Matériel de transport	QH	41 138	QI	11 799	QJ	49 890	QK	3 047
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	10 625	QM	1 414	QN		QO	12 040
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	56 974	QV	13 729	QW	49 890	QX	20 813
TOTAL GENERAL (I + II+ III)		ØN	56 974	ØP	13 729	ØQ	49 890	ØR	20 813

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1		N2		N3	N4		N5	N6
TOTAL I										
Autres Immob. incorporelles	N7	N8		P6		P7	P8		P9	Q1
TOTAL II										
Terrains	Q2	Q3		Q4		Q5	Q6		Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1		R2		R3	R4		R5	R6
	Sur sol d' autrui	R7		R8		S1	S2		S3	S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7	S8		T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4		T5		T6	T7		T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3	U4		U5	U6
	Matériel de transport	U8		U9		V1	V2		V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8	V9		W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6	W7		W8	W9
TOTAL III	X2	X3		X4		X5	X6		X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL					NM				NO
TOTAL IV										
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ		NR		NS	NT		NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW			Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY		Total général non ventilé (NW-NY)	NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

Montant net au début de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice aux amortissements

Montant net à la fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise **SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	10 438	6U	10 438	6V		6W	20 877	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	10 438	TY	10 438	TZ		UA	20 877	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	10 438	UB	10 438	UC		UD	20 877	
Dont dotations et reprises		{	- d'exploitation	UE	10 438	UF				
			- financières	UG		UH				
			- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.										
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.										

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSI		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *	Exercice N, clos le : 31/12/16				
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible*				
	à réintégrer :									
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	5 680	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX					
	Amendes et pénalités	WJ	994	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *									
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux à 0 %								
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW				
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
TOTAL I							51 932			
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058- B-SD, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								
		- imposées au taux de 0 %								
		- imposées au taux de 19 %								
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								
		- imputées sur les déficits antérieurs								
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %									
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										
Régime des sociétés mères et des filiales *										
Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)										
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.									
	Majoration d'amortissement*									
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5	
		Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44)	L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)						PC		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dégelée par le report en arrière de déficit	ZI					
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)							49 945			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							49 945			

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**Désignation de l'entreprise SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION Néant ☐***I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTESMontant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1^{er} bis Al. 1^{er} du CGI, dotations de l'exercice ZT 3 144**III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**

(à détailler, sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1^{er} bis Al. 2 du CGI * ZV ZW

Provisions pour risques et charges *

8X	8Y
8Z	9A
9B	9C

Provisions pour dépréciation *

9D	9E
9F	9G
9H	9J

Charges à payer

9K	9L
9M	9N
9P	9R
9S	9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)
à reporter au tableau 2058-A :↓
ligne WI↓
ligne WU**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves		ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	16 509		Dividendes		ZD	16 509	
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions		ZE		
							Report à nouveau		ZF		
	TOTAL I			ØF	16 509		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZG		
									ZH	16 509	
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)					J7			YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNEMENT	- Sous-traitance								YT	35 672	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)					J8	5 783		XQ	5 783	
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	46 319	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES			ST	506 003	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	593 778	
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW	3 826	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					ZS			9Z	4 680	
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YX	8 506	
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée								YY	1 763 999	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	1 148 249	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2016) *								ØB	140 114	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS		
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 0 handicapés : 0)								YP	1	
	- Effectif affecté à l'activité artisanale								RL		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%	
	- Numéro de centre de gestion agréé *					XP					
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH		
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	1 Remorque SARIS	4 820	4 820		
	2	1 BMW X6 n° immatric	58 294	45 070		13 224
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 16 %	0 %	⑪
I. Immobilisations *	1						
	2	24 815	11 591	11 591			
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
		Somme des plus ou moins-values nettes court terme (total des lignes 1 à 12 de la colonne ⑧)	11 591				
		Somme des plus ou moins-values nettes long terme (total des lignes 13 à 20 de la colonne ⑧)					
		Somme des plus-values taxables à 19 % (⑪)					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION**

Formulaire déposé au
titre de l'IR

FII

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES AIT ON
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION

Néant ☒ *Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ¹ ou 16 % ² .Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ¹Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ¹¹ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés² Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ¹	Moins-values à 16 % ²	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ³	Solde des moins-values à 16 % ⁴
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ¹	Moins values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⁶	Solde des moins-values à reporter col. ⁷ = ² + ³ + ⁴ - ⁵ - ⁶ ⁷
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ²	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ³	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ⁴	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⁵		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 10182*22

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION</u>				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

Désignation de l'entreprise : SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION

Néant ☐ *

Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe :

Exercice ouvert le : 01/01/2016 et clos le : 31/12/2016 Durée en nombre de mois 1 2

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	6 697 293
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	364
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	15
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	6 697 672

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers ⁽¹⁾

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	5 766 942
Variations de stocks (marchandises)	OO	39 836
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières, approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	590 394
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	16
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	6 397 188

III - Valeur ajoutée produiteCalcul de la Valeur Ajoutée **TOTAL 1 - TOTAL 2** OG 300 484**IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises**

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s1329-AC-SD et 1329-DEF). SA 300 484

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE EV X

Chiffre d'affaires de référence CVAE GX 6 713 068

Période de référence GY 0 1 / 0 1 / 2 0 1 6 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 1 6

Date de cessation HR

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

☐ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

311216

N° SIRET

4 7 7 5 7 3 2 2 4 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION

ADRESSE (voie)

9, rue Eugene Boucher

CODE POSTAL

02700

VILLE

BARISIS AUX BOIS

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M.

Nom patronymique

HOUSSET

Prénom(s)

PATRICE

Nom marital

% de détention

100.0000

Nb de parts ou actions

760.00

Naissance :

Date

23/01/1954

N° Département

02

Commune

CHAUNY

Pays

France

Adresse :

N°

9

Voie

Rue eugene Boucher

Code Postal

02700

Commune

BARISIS

Pays

France

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

A.V.S. RECYCLAGE DIFFUSION
Société par actions simplifiée au capital de 7 600 euros
Siège social : 9 rue Eugène Boucher, 02700 BARISIS
477 573 224 RCS SAINT QUENTIN

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Monsieur Patrice HOUSSET, associé unique et Président de la société A.V.S. RECYCLAGE DIFFUSION, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2016, l'activité de la Société a été la suivante :

L'exercice clos le 31 décembre 2016 a permis de réaliser un chiffre d'affaires de 6 697 292,59 euros contre 6 035 124,67 euros au titre de l'exercice précédent. L'exercice se traduit par un bénéfice de 35 598,87 euros contre un bénéfice de 16 508,62 euros au titre de l'exercice précédent.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2016, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

Poursuite de l'activité dans les mêmes conditions d'exploitation.

PH

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le chiffre d'affaires s'est élevé à 6 697 292,59 euros contre 6 035 124,67 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 10,97%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 4 563,57 euros contre 21,69 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 5 806 777,45 euros contre 5 107 881,99 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 593 777,90 euros contre 520 559,95 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 14,07%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 8 505,91 euros contre 11 728,66 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -27,48%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 164 156,11 euros contre 248 226,89 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -33,87%.

Le montant des charges sociales s'élève à 58 419,48 euros contre 91 720,92 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -36,31%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 1 personne contre 2 personnes à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de -50,00%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 24 167,49 euros contre 23 991,87 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 16,03 euros contre 5,93 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 6 655 820,37 euros contre 6 004 116,21 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 10,85%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 46 035,79 euros contre 31 030,15 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 48,36%.

?H

Compte tenu d'un résultat financier de -12 489,73 euros (-10 975,53 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 33 546,06 euros contre 20 054,62 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 67,27%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 11 711,81 euros contre -34,00 euros pour l'exercice précédent.

- d'un impôt sur les sociétés de 9 659,00 euros contre 3 512,00 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 35 598,87 euros contre un bénéfice de 16 508,62 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 115,64%.

Au 31 décembre 2016, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 101 128,41 euros contre 1 113 323,86 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -1,10%.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 35 598,87 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	35 598,87 euros
------------------------	-----------------

Un prélèvement sur les réserves

- sur le compte "autres réserves"	37 401,13 euros
-----------------------------------	-----------------

Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	73 000,00 euros
---	-----------------

A titre de dividendes Soit 96,05 euros par action	73 000,00 euros
--	-----------------

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 233 937,38 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 15 juillet 2017.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 73 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il est rappelé que les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable.

P.H

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2015 :
95 000,00 euros, soit 125,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 95 000,00 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, il y a lieu d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 5 680,00 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 852,00 euros.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, il convient de rappeler :

Convention conclue avec le président associé unique

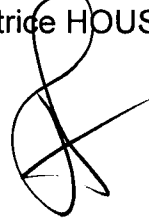
NEANT

P.H

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

Le Président
Patrice HOUSSET

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a horizontal stroke and a diagonal line.

A.V.S. RECYCLAGE DIFFUSION
Société par actions simplifiée au capital de 7 600 euros
Siège social : 9 rue Eugène Boucher, 02700 BARISIS
477 573 224 RCS SAINT QUENTIN

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2017

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 35 598,87 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	35 598,87 euros
------------------------	-----------------

Un prélèvement sur les réserves

- sur le compte "autres réserves"	37 401,13 euros
-----------------------------------	-----------------

Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	73 000,00 euros
---	-----------------

A titre de dividendes Soit 96,05 euros par action	73 000,00 euros
--	-----------------

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 15 juillet 2017.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 73 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a été rappelé que :

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

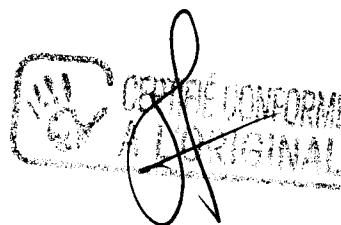
Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2015 :

95 000,00 euros, soit 125,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 95 000,00 euros

Certifié conforme
Le Président

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text "CERTIFIÉ CONFORME" and "ORIGINAL" in a bold, sans-serif font. The signature is a stylized, cursive-like mark.

AVS RECYCLYAGE DIFFUSION

9, Rue Eugène BOUCHER
02700 BARISIS AUX BOIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice 2016 clos le 31 Décembre 2016

AVS RECYCLAGE DIFFUSION

Société par Actions Simplifiée au Capital de 7 600 EUROS

Siège Social :

9, Rue Eugène BOUCHER
02700 BARISIS AUX BOIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

- Exercice 2016 clos le 31 Décembre 2016 -

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la Mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre Rapport relatif à l'exercice **2016**, s'étendant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2016, sur :

- Le Contrôle des Comptes Annuels de la "**SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION**", tels qu'ils sont joints au présent Rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les Vérifications Spécifiques et les Informations prévues par la Loi.

Les Comptes Annuels ont été arrêtés par la Présidence.

Il nous appartient, sur la base de notre Audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre Audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en FRANCE ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un Audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les Comptes Annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des Comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les Comptes Annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de l'exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'**Article L.823-9** du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance *les éléments suivants* :

- Dans le cadre de nos travaux, nous avons analysé le caractère approprié des principes comptables appliqués, le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, et la présentation d'ensemble des comptes.

D'une manière générale, nous nous sommes assurés du caractère approprié des principes suivis et de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'Audit des Comptes Annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce Rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en FRANCE, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les Comptes Annuels, des informations données dans le Rapport de la Présidence, et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les Comptes Annuels.

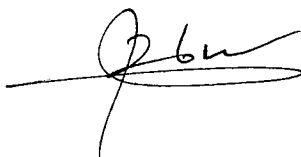
En application de la Loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de Participation et de Contrôle vous ont été communiquées dans le Rapport de Gestion.

**Fait à SOISSONS,
Le 10 Juin 2017.**

Pour COLAS HUBER & ASSOCIES

Ibrahima SOW

Commissaire aux Comptes
14, Rue Ernest LAVISSE
02200 SOISSONS



BILAN

Du 01/01/2016 au 31/12/2016



ACTIF	Valeurs au 31/12/16			Valeur au 31/12/15
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	821	821		
Autres immobilisations corporelles	87 526	19 992	67 534	26 826
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	60 704		60 704	64 599
TOTAL (I)	149 050	20 813	128 237	91 424
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	95 657		95 657	135 493
Avances et acomptes versés sur commandes	1 000		1 000	
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	644 977	20 877	624 100	506 898
Autres (3)	110 618		110 618	124 177
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	139 835		139 835	253 552
Charges constatées d'avance (3)	1 681		1 681	1 780
TOTAL (II)	993 768	20 877	972 891	1 021 900
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	1 142 818	41 689	1 101 128	1 113 324

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)



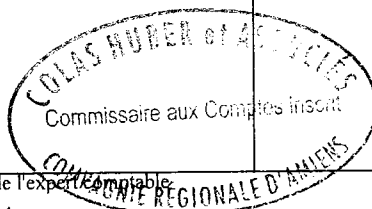
Voir l'attestation de l'expert comptable

BILAN

Du 01/01/2016 au 31/12/2016



PASSIF	Valeur au 31/12/16	Valeur au 31/12/15
CAPITAUX PROPRES		
Capital		
dont versé : 7 600	7 600	7 600
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	760	760
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	262 979	341 470
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	35 599	16 509
SITUATION NETTE	306 937	366 339
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	306 937	366 339
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) Bis		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	728 086	655 441
Dettes fiscales et sociales	60 818	88 113
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	5 287	3 432
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	794 191	746 985
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	1 101 128	1 113 324
(1) Dont à plus d'un an	794 191	746 985
(1) Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		



Voir l'attestation de l'expert-comptable

COMPTES DE RESULTAT

Du 01/01/2016 au 31/12/2016



	Du 01/01/16 Au 31/12/16	Du 01/01/15 Au 31/12/15	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	6 697 293	6 033 195	664 097	11
<i>dont à l'exportation :</i>				
Production vendue (biens et services)		1 930	-1 930	-100
<i>dont à l'exportation :</i>				
Montant net du chiffre d'affaires	6 697 293	6 035 125	662 168	11
Production stockée				
Production immobilisée			364	
Subventions d'exploitation	364			
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	4 184		4 184	
Autres produits	15	22	-7	-30
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	6 701 856	6 035 146	666 710	11
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	5 766 942	5 108 851	658 091	13
Variation de stocks	39 836	-969	40 805	
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	593 778	520 560	73 218	14
Impôts, taxes et versements assimilés	8 506	11 729	-3 223	-27
Salaires et traitements	164 156	248 227	-84 071	-34
Charges sociales	58 419	91 721	-33 301	-36
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	13 729	13 554	176	1
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	10 438	10 438		
Dotations aux provisions				
Autres charges	16	6	10	170
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	6 655 820	6 004 116	651 704	11
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	46 036	31 030	15 006	48
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Perte ou bénéfice transféré (IV)				



(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

1110113 - SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION
COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Du 01/01/2016 au 31/12/2016



	Du 01/01/16 Au 31/12/16	Du 01/01/15 Au 31/12/15	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation (3)				
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo.(3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur prov. et dépréciations et transf. de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de val.mob. de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)				
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	12 490	10 976	1 514	14
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mob. de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	12 490	10 976	1 514	14
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-12 490	-10 976	-1 514	-14
RÉSULTAT COURANT avt impôts (I-II+III-IV+V-VI)	33 546	20 055	13 491	67
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	1 115		1 115	
Sur opérations en capital	24 815		24 815	
Reprises sur prov., dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	25 930		25 930	
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	994	34	960	
Sur opérations en capital	13 224		13 224	
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	14 218	34	14 184	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	11 712	-34	11 746	
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôt sur les bénéfices (X)	9 659	3 512	6 147	175
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	6 727 786	6 035 146	692 640	11
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	6 692 187	6 018 638	673 549	11
Bénéfice ou Perte	35 599	16 509	19 090	116

(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées



RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

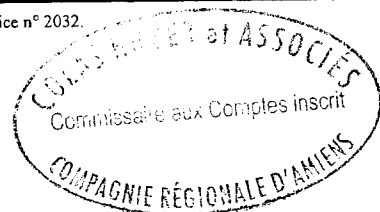


*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	821	QA		QB		QC	821	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	4 390	QE	516	QF		QG	4 906	
	Matériel de transport		QH	41 138	QI	11 799	QJ	49 890	QK	3 047	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	10 625	QM	1 414	QN		QO	12 040	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
	TOTAL III		QU	56 974	QV	13 729	QW	49 890	QX	20 813	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN	56 974	ØP	13 729	ØQ	49 890	ØR	20 813	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres Immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL				NM				NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9			Z8	
Primes de remboursement des obligations							SP			SR	

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers		3T		TA		TB		TC		
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)		3U		TD		TE		TF		
Provisions pour hausse des prix (1) *		3V		TG		TH		TI		
Amortissements dérogatoires		3X		TM		TN		TO		
Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6		
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ		IK		IL		IM		
Autres provisions réglementées (1)		3Y		TP		TQ		TR		
TOTAL I		3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour litiges		4A		4B		4C		4D		
Provisions pour garanties données aux clients		4E		4F		4G		4H		
Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M		
Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S		
Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W		
Provisions pour pensions et obli- gations similaires		4X		4Y		4Z		5A		
Provisions pour impôts (1)		5B		5C		5D		5E		
Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F		5H		5J		5K		
Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER		
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R		5S		5T		5U		
Autres provisions pour risques et charges (1)		5V		5W		5X		5Y		
TOTAL II		5Z		TV		TW		TX		
sur immobilisations		- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S		
Sur comptes clients		6T	10 438	6U	10 438	6V		6W	20 877	
Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X		6Y		6Z		7A		
TOTAL III		7B	10 438	TY	10 438	TZ		UA	20 877	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	10 438	UB	10 438	UC		UD	20 877	
Dont dotations et reprises		{	- d'exploitation	UE	10 438	UF				
			- financières	UG		UH				
			- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.									10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l' entreprise : SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières				UT	60 704	UV		UW	60 704	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	25 052		25 052			
	Autres créances clients				UX	619 925		619 925			
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				ZI						
	Personnel et comptes rattachés				UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	996		996			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	3 158		3 158			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN	38 678		38 678			
		Divers			VP						
	Groupe et associés (2)				VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	67 786		67 786			
	Charges constatées d'avance				VS	1 681		1 681			
TOTAUX					VT	817 979	VU	757 275	VV	60 704	
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	728 086		728 086						
Personnel et comptes rattachés		8C	2 174		2 174						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	9 126		9 126						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	2 664		2 664					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	44 977		44 977					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 878		1 878					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	5 287		5 287						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	794 191	VZ	794 191					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

CAPITAL SOCIAL

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	760.00	10.00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	760.00	10.00



1110113 - SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION
COMPTES DE REGUL - PASSIF

Du 01/01/2016 au 31/12/2016



(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	89 431
Dettes fiscales et sociales	11 138
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	100 569

